Pinar Selek est féministe, antimilitariste, sociologue, écrivaine et militante

Malgré 15 ans d'acharnement pour la faire taire, Pinar Selek résiste et s'engage dans les luttes locales et internationales contre toutes les formes de pouvoir, de violence et d'exploitation en espérant voir un jour un monde de paix et de justice pour toutes et tous.

Ses écrits

Sa vie, ses luttes

Évènements en Turquie

Son procès

1971

8 Octobre. Naissance de Pinar Selek dans une famille de la classe moyenne politiquement engagée dans l'opposition. Sa mère, Ayla Selek, est pharmacienne et son père, Alp Selek, avocat et défenseur des droits de l'homme. Pionnier de la gauche révolutionnaire et cofondateur du Parti des Travailleurs de Turquie (TIP), premier parti de gauche en Turquie, son grand-père, Haki Selep, en est alors le secrétaire général et le représentant à l'Assemblée nationale.

1980

Arrestation du père de Pinar Selek, qui sera maintenu en détention pendant près de cinq ans

12 Septembre. Coup d'État militaire en Turquie, le troisième en onze ans. Le général Kenan Evren s'empare du pouvoir. Dissolution de l'Assemblée nationale et interdiction des partis politiques, dont le TIP. La presse est censurée, de nombreux fonctionnaires sont mis à pied, des centaines de milliers de personnes sont arrêtées et torturées. Plusieurs dizaines sont condamnées à mort.

1981

Création de groupes de conscience féministe.

Le mouvement féministe est le premier mouvement contestataire qui s'organise après le coup d'état.

1982

7 novembre. Promulgation de la nouvelle Constitution turque, qui affirme la supériorité des Turcs sur les « minorités », kurde et arménienne notamment, et consacre le turc comme la seule langue officielle autorisée pour « l'usage public ». Le texte stipule que les décisions du Conseil national de sécurité (le MGK, aux mains de l'armée), ont un caractère prioritaire pour le pouvoir exécutif.

1984

Commencement de la lutte armée menée par le PKK et de la guerre civile.

1992

Pinar Selek s'inscrit en sociologie à l'université de Mimar Sinan d'Istanbul. Tout en poursuivant ses études, elle passe beaucoup de temps dans les rues d'Istanbul avec des enfants et des adultes sans domicile fixe.
Elle liera avec eux de profonds liens d'amitié mais elle n'écrira jamais rien sur le sujet

1995

Son mémoire de licence intitulé **« Babìali à Ìkitelli »** de l'odeur de l'encre aux immeubles de grande hauteur du quartier d'affaires » porte sur la transformation des organes de presse (journaux, radios et télévisions) en Turquie

Elle fonde l'Atelier des Artistes de Rue, dont elle sera la coordinatrice et auquel participent des personnes sans domicile fixe, des enfants, des Gitanes, des étudiants, des femmes au foyer, des travesti-es, des transexuel-les, des prostitué-e-s. .

1997

Elle obtient son DEA de sociologie avec un mémoire intitulé : **« La rue Ülker : un lieu d'exclusion.** Recherche menée sur et avec les transexuels et travestis. »

Parallèlement, elle entame ses recherches sur la question kurde et effectue plusieurs voyages au Kurdistan, ainsi qu'en France et en Allemagne, pour réaliser au total une soixantaine d'entretiens destinés à alimenter un projet d'histoire orale.

21 avril. La Cour de sûreté de l'État condamne Recep Tayyip Erdogan, maire d'Istanbul, à une peine de dix mois de prison pour « incitation à la haine ».
Lors d'un meeting à Siirt, dans l'est du pays, il a cité ces vers (attribués à tort au poète nationaliste Ziya Gökalp) : « Les minarets seront nos baïonnettes, les coupoles nos casques, les mosquées seront nos casernes et les croyants nos soldats. »
Ce verdict scandalise le courant de l'islam politique.

Cela faisait longtemps que les déplacements de Pinar Selek étaient surveillés par la police quand elle a été placée en garde à vue le 11 juillet 19 98, deux jours seulement après l'explosion du marché aux épices. On ne lui a pourtant posé aucune question à ce sujet lors de l'enquête d'envergure qui a immédiatement suivi le drame. Ces éléments révèlent clairement la machination à laquelle a affaire Pinar Selek

1998

En prison, elle écrit beaucoup, mais tous ses textes seront confisqués.

16 janvier. La Cour constitutionnelle prononce la dissolution du Refah, le « Parti de la prospérité », porté par le courant islamiste.

9 juillet. Explosion au marché aux épices d'Istanbul. Bilan : 7 morts, 121 blessés.

ARRESTATION

11 juillet. Arrêtée par la police d'Istanbul, Pinar Selek est inculpée pour complicité avec le PKK. Les interrogatoires portent exclusivement sur ses contacts kurdes. Incarcérée, elle est torturée parce qu'elle refuse de livrer les noms.

20 Août. Incarcérée, elle apprend par la télévision qu'elle est inculpée pour un attentat terroriste qui n'a jamais eu lieu.

1999

Les rapports d'enquête sur les lieux de l'explosion et les rapports d'experts du laboratoire de la police criminelle datés des 13 et 14 juillet 1998 , soit juste après l'explosion, indiquent qu'au vu des indices recueillis sur place l'explosion n'était pas de nature criminelle. Le rapport final de la police criminelle, daté du 20 juillet 1998, confirme lui aussi que rien ne permet de conclure à la présence d'une bombe.

L' accusation ne repose que sur le témoignage d'Abdülmecit Öztürk, qui, d'après la police, avait reconnu avoir posé une bombe dans le marché aux épices avec Pinar Selek. Ce nouveau chef d'inculpation a par la suite été ajouté à celui d' « appartenance à une organisation illégale ». À l'audience du 22 décembre 1998 où Pinar Selek et Abdülmecit Öztürk ont comparu pour l'explosion du marché aux épices, Abdülmecit Öztürk a affirmé que ses aveux lui avaient été arrachés sous la torture et qu'en réalité il ne connaissait pas Pinar Selek

2000

16 mai. Ahmet Sezer devient président de la république. Partisan déclaré de la laïcité, ancien président de la Cour suprême, une des institutions turques les plus critiques vis-à-vis du rôle de l'armée

Octobre. Révolte des prisons : des centaines de détenus entament une grève de la faim pour protester contre la mise en isolement des prisonniers politiques

21 décembre. *les rapports des trois professeurs experts nommés par le tribunal ont confirmé que l'explosion avait été causée par une fuite de gaz et non par une bombe*

LIBÉRATION

22 décembre. Le tribunal de grande instance d'Istanbul relaxe Pinar Selek, libérée sous caution après deux ans et demi de détention. Cette décision met aussi un terme à la grève de la faim qu'elle avait débutée trois semaines auparavant, pour s'associer au mouvement des prisonniers.

2001

Publication de son essai **« Les masques, les cavaliers et les nanas »** sur l'exclusion des transexuels.

Mars. Concrétisant un projet mûri en prison, Pinar Selek met à profit sa notoriété pour organiser une grande « Rencontre des femmes pour la paix » à Diyarbakir.
Cette première mobilisation sera suivie d'autres qui auront lieu à Batman, au Kurdistan et à Istanbul.

Dans les mois qui suivent, Pinar Selek fonde avec d'autres l'**association Amargi, coopérative féministe** qui très vite va ouvrir la première librairie féministe de Turquie.

14 août. Erdogan fonde l'AKP (Adalet ve Kalkınma Partisi : Parti pour la justice et le développement) et en prend la présidence.

Novembre. Le nouveau code civil accorde aux femmes mariées un statut d'égalité avec leur époux. La loi n'étant toutefois pas rétroactive, cette nouvelle mesure ne vaut que pour les mariages contractés après le 1er janvier 2002.

19 avril. Dans un courrier adressé au président du tribunal, le ministère de l'Intérieur et le département de la police d'Istanbul protestent contre la relaxe de Pinar Selek. Le nouveau rapport qu'ils versent au dossier insiste sur le caractère criminel de l'explosion.

Même si le tribunal n'a pas considéré que rapport constituait une preuve à charge, il s'est cependant plié à ces nouvelles exigences en transmettant de nouveau le dossier aux experts. À ce stade, l'indépendance judiciaire était ouvertement remise en cause

2002

Avec ses compagnes d'Amargi, Pinar Selek organise « La marche des femmes les unes vers les autres ». Venues de toutes les régions de Turquie, des milliers de femmes convergent vers la ville de Konya.

3 août. Abolition de la peine de mort, qui dans les faits n'était plus appliquée depuis 1984.

3 novembre. Grand vainqueur des élections législatives avec 34,22 % des voix, l'AKP obtient la majorité absolue à l'Assemblée nationale et peut former un gouvernement à lui seul.

10 juillet. Un nouveau comité d'experts nommé par le tribunal confirme le caractère accidentel de l'explosion au marché aux épices.

21 novembre. Un dernier rapport émanant du département d'ingénierie électrique et électronique de l'Université du Middle East précise que la tragédie du marché aux épices est due à l'explosion d'une bonbonne de gaz. Selon son auteur, le « rapport de la gendarmerie » ne tient pas compte des lois de la physique et l'explosion a eu lieu dans un four. Il est par ailleurs apparu que le rapport de juillet 2002, préparé par des membres de la gendarmerie sans aucune expertise dans la détermination de l'origine d'une explosion (et qui contredisait les avis des experts), était en fait une copie du rapport sans signature ni date que la police avait glissé dans le dossier.

2003

Première marche des Fiertés homosexuelles et transexuelles.

Manifestations massives pour la paix dans de nombreuses villes de Turquie.

14 mars. Recep Tayyip Erdogan devient Premier ministre.

Juin. Le président Sezer pose son veto à l'abolition, votée au Parlement, de l'article 8 de la loi qui permet d'incarcérer des intellectuels pour « propagande séparatiste ».

Juillet. Le Parlement vote plusieurs mesures destinées à limiter (mais pas à supprimer) le rôle de l'armée dans la vie politique.

2004

Pinar Selek publie **« Nous n'avons pas pu faire la paix »**, un essai sur les mobilisations pacifistes en Turquie.

Erdogan rentre du sommet européen de Bruxelles avec la promesse d'ouverture des négociations pour l'adhésion de la Turquie à l'UE

2005

1er juin. Entrée en vigueur du nouveau Code pénal adopté en Avril. Il contient plusieurs dispositions attentatoires aux libertés, dont l'article 301 qui prévoit jusqu'à trois ans de prison ferme pour quiconque ose « insulter, mépriser ou rabaisser publiquement la "turquité", l'État, le gouvernement, l'armée et les forces de sécurité turques ». Journalistes, écrivains, intellectuels sont inculpés par dizaines en vertu du 301.

2006

Pinar Selek fonde avec d'autres la revue théorique féministe Amargi, qui existe encore aujourd'hui et se vend à 3 000 exemplaires en Turquie.

PREMIER ACQUITTEMENT

8 juin 2006. la 12ème Cour pénale d'Istanbul a rendu sa première décision et prononcé l'acquittement de Pinar Selek et d'Abdülmecit Öztürk , en soulignant que, s'agissant de l'explosion du marché aux épices, il n'y avait « aucune preuve certaine et crédible sur laquelle fonder une condamnation. »

2007

19 janvier. Assassinat du journaliste arménien Hrant Dink, un ami de Pinar Selek qui travaillait à la réconciliation des Turcs et des Arméniens.

22 juillet. L'AKP remporte les élections législatives avec 46,47 % des voix.

28 août. Abdullah Gül, le candidat de l'AKP, succède à Ahmet Seczer à la tête de l'État.

Malgré les rapports et tous les témoins, le procureur fait appel de l'acquittement prononcé l'année précédente, demandant une condamnation aggravée à perpétuité.

17 avril. La décision d'acquittement est infirmée par la 9ème Chambre pénale de la Cour de cassation, au motif qu'« aucun verdict n'a été rendu. »

2008

Pinar Selek publie la recherche qu'elle a menée avec deux collègues masculins sur la construction de la masculinité à travers l'expérience du service militaire en Turquie. Intitulé **Devenir homme en rampant**, ce livre qui en est à sa troisième édition en Turquie a été traduit en allemand.
A la suite de cette publication elle fera l'objet d'intimidations, de menaces téléphoniques et d'articles diffamatoires dans la presse

DEUXIÈME ACQUITTEMENT

23 mai. Lors d'une nouvelle audience, la 12ème Cour pénale d'Istanbul a réitéré sa décision précédente en prononçant à nouveau l'acquittement pour les charges retenues dans l'explosion du marché aux épices.
Quant aux accusations de complicité, la 12ème Cour a décidé de « classer l'affaire en raison de la prescription. »
Dans son verdict, elle estime en outre que les accusations qui font état de l'appartenance de Pinar Selek à une organisation terroriste ne sont pas crédibles. Pinar Selek a donc été acquittée pour la deuxième fois.

2009

Publication d'un conte pour enfant : **Su damlasi** — « la goutte d'eau », qui sera suivi de **Siyah pelerinli kiz** — « la fille à la pèlerine noire » et de **Yesil kiz** — « la fille en vert »

8 Mars. Les féministes qui seront à l'origine de son Collectif de solidarité en France la rencontrent pour la première fois à Paris

Ce deuxième appel la pousse à quitter la Turquie, elle part en exil à Berlin où elle obtient une bourse du PEN Club dans le cadre du programme « Écrivains en exil ».

Durant toutes ces années, le seul élément qui reliait directement Pinar à l'accusation concernant l'explosion du marché aux épices a été le témoignage d'Abdülmecit Öztürk, extorqué sous la torture par la police et sans l'assistance d'un avocat, témoignage qu'il renia plus tard. De surcroît, l'acquittement d'Öztürk a été confirmé puisque le ministère public n'a jamais fait appel de la décision rendue à son égard. Le procureur a accusé Pinar Selek sur la seule foi de la confession d'Öztürk et alors qu'il acceptait l'acquittement de ce dernier, il a fait appel de l'acquittement de Pinar Selek !

Avril. Le procureur général de la Cour de Cassation conteste la décision de la 9ème chambre pénale de la Cour de Cassation devant l'assemblée pénale générale de la Cour de Cassation.

La 9ème Chambre de la Cour de Cassation casse l'acquittement et décide condamner Pinar Selek. L'affaire est renvoyée devant la 12ème Cour d'Assises.

2010

Inscription pour une thèse en sciences politiques à l'université de Strasbourg, et participation à la recherche sur « La défense des requérants devant la Cour européenne des Droits de l'homme »

Août. Le Centre de Traitement des Victimes de Torture à Berlin confirme dans un rapport spécial que Pinar Selek a été gravement torturée.

2011

Mai. Publication d'un premier roman, **L'auberge des passants**, qui paraît en Turquie et est traduit la même année en Allemagne.

La solidarité dépasse les frontières de la Turquie : une délégation internationale vient assister au procès à Istanbul, accueillie par la Plateforme de solidarité avec Pinar Selek «Nous sommes tous témoins» et l'association féministe Amargi.

TROISIÈME ACQUITTEMENT

9 février. La 12ème Cour d'Assises d'Istanbul ne retient aucune charge contre Pinar Selek, elle est acquittée pour la 3ème fois

Dès le lendemain, le procureur de la 12ème Cour pénale d'Istanbul a fait appel de l'acquittement auprès de l'Assemblée générale de la Cour de Cassation.
Personne ne s'attendait à ce troisième appel, exceptionnel dans la jurisprudence turque.

2012

Publication de son premier livre en français, **" Loin de chez moi... mais jusqu'où ? "** aux éditions iXe

Dans la continuité de ses engagement poliques, elle s'investit au sein de l'association lesbienne et féministe La Lune à Strasbourg où elle s'est exilée.

Elle co-fonde également l'association de l'Objection de conscience en Turquie.

10 janvier. Inculpation pour « crimes contre l'État » de deux instigateurs du coup d'État de 1980, dont Kenan Evren (président de la Turquie de 1980 à 1989). Les inculpés sont âgés de 94 et 86 ans.

Durant toute cette année, 3 dates d'audiences ont été fixées puis annulées ou reportées.

22 novembre. La 12ème Cour pénale d'Istanbul, composée d'une nouvelle chambre, a révoqué sa propre décision d'acquitter Pinar Selek, prononcée le 9 février 2011, alors qu'elle n'était pas compétente pour casser un jugement rendu par ses soins. Cette décision a été rendue alors que le premier juge de la 12ème Cour (qui suivait l'affaire depuis 14 ans et avait à chaque fois prononcé l'acquittement) était en congé, remplacé par un magistrat suppléant confronté pour la première fois à ce dossier volumineux. Une décision jamais vue dans l'histoire mondiale du Droit, l'acquittement de décision « intermédiaire » et une nouvelle audience a été fixée pour le mois de décembre puis pour le mois de janvier de l'année suivante....

2013

Traduction et publication en France de **"La maison du Bosphore"**, son premier roman, aux éditions Liana Lévi

Elle continue son engagement en Turquie par l'intermédiaire de la revue Amargi et en intervenant dans des rencontres grâce aux nouvelles technologies de communication

Du 28 Mai au 11 Juin. Occupation de la Place Taksim et du Parc Gezi. Résistance pacifique de centaine de milliers de personnes venues manifester malgré la répression. Ce mouvement social continue sous de multiples formes.

24 janvier. La 12ème cour pénale d'Istanbul a injustement fait valoir qu'elle acceptait la requête de la Cour de cassation et considérait par conséquent Mme Selek coupable des charges retenues contre elle.

Elle l'a condamnée à la prison à perpétuité et a émis un mandat d'arrêt.

CONDAMNATION

Les avocats contestent la légalité de la décision et font appel auprès de la 9ème cour de cassation

2014

Traduction et publication en France de **"Devenir un homme en rampant"**, aux éditions L'Harmattan

SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX POUR LA SOUTENIR !

30 Avril. Nouvelle audience à Ankara, en présence d'une grande délégation.

11 Juin. La 9ème Cour de Cassation a rendu sa décision, la condamnation est annulée !!

ANNULATION DE LA CONDAMNATION

3 Octobre. L'affaire est renvoyée devant une nouvelle Cour Pénale qui va recommencer le procès...

Malgré les 16 ans d'acharnement, la solidarité envers Pinar Selek et les luttes qu'elle mène n'a jamais cessé.

Justice pour Pinar Selek

Autour de 1998, dans un contexte marqué par une succession de « complots » et la publication en cascade de notes officielles, Pinar Selek a été choisie pour faire un exemple. Son cas devait intimider tous les intellectuel-le-s et les chercheur-e-s qui oseraient s'intéresser sérieusement à la question kurde.
La décision de Pinar Selek de ne pas abandonner et de poursuivre au contraire son travail pour la paix, son engagement dans le mouvement des femmes et la recherche universitaire ont attisé l'acharnement à son égard.
Un acharnement qui s'est manifesté par l'emprisonnement, la torture, des menaces, des agressions et l'allongement de la procédure judiciaire...